

Même protégés, les rapaces prennent du plomb dans l'aile

Le Centre de sauvegarde de la faune sauvage, à Buoux, dénonce des tirs illégaux sur des espèces très rares

Dans la bonne nouvelle, "Pour la première fois, un appel à témoins a été diffusé par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. On n'avait jamais eu ça pour l'Isère ! Et il semblerait que des renseignements commencent à rentrer", assure Chloé Hugonnet, la responsable du Centre régional de sauvegarde de la faune sauvage, à Buoux.

Il paraît la mauvaise. Si les agents de l'ONCPS ont décidé de lancer pareil appel, c'est que, comme l'explique encore Chloé Hugonnet, "il y a eu deux événements particulièrement graves cette année. Des braconniers ont tiré sur deux oiseaux extrêmement rares : un balbuzard pêcheur dans le Var, et un faucon émerillon dans les Bouches-du-Rhône. Ces animaux sont à ce point rares que des gestes aussi inconsidérés peuvent jouer sur la survie de l'espèce".

Dans les deux cas, ces oiseaux ont été retrouvés par des riverains puis conduits à Buoux, où se trouve le seul centre de la région Paca capable de délivrer des soins à de tels animaux en détresse, et où ils ont été pris en charge par l'équipe. Quant à savoir s'ils retrouvent leur vol pour la vie sauvage -- ou la vie toute court --, rien n'est encore sûr. "Depuis le mois de septembre, nous avons reçu cinq rapaces "plombés", avec un taux de mortalité de 50 %. Mais la statistique est bien plus importante que cela. Cet depuis notre ouverture, en 2008, nous avons reçu 250 oiseaux victimes de tirs illégaux, et seulement 80 ont survécu".

Chasseurs ou pas ?

Chloé Hugonnet aimerait croire que de tels gestes ne sont pas le fait de simples chasseurs.

UNE ACTIVITÉ QUI AUGMENTE, DES MOYENS QUI STAGNENT

Toujours en recherche de dons et de bonnes volontés

Si certains animaux, même parmi les plus protégés, n'ont pas que des amis, le travail de sensibilisation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) auprès du public produit heureusement un tout autre effet. "De plus en plus de personnes qui trouvent des animaux en détresse nous les emmènent, et parfois de très loin dans la région. C'est bien, mais nous nous retrouvons avec toujours plus de pensionnaires", explique la responsable du centre de sauvegarde de Buoux. Et la courbe ascendante semble s'accélérer toujours plus. Ainsi, alors qu'en 2015 les lieux avaient reçu 1 156 petites victimes, en 2016, année qui n'est même pas terminée, ce chiffre est déjà passé à plus de 1 500 (dont 70 % d'oiseaux).

Ce qui, en revanche, ne monte pas, ce sont les subventions publiques qui permettent au centre de fonctionner. Tout comme ne grimpent pas plus le nombre de salariées de l'association (elles sont deux, sous le régime du contrat aidé). Alors, pour répondre à ces urgences qui ne cessent de se faire de plus en plus pressantes, le centre fait appel aux dons, mais aussi à toutes les bonnes volontés. Avec un budget annuel de 100 000 € à peu près stable d'une année sur l'autre, en contrepartie d'une activité en forte expansion, on comprend que le centre de sauvegarde de Buoux ne refusera aucun don. Tout comme il étudiera toute proposition d'éventuels bénévoles qui seraient prêts à donner de leur temps.

Car les soins délivrés aux animaux blessés ne sont pas une mince affaire. Exemple avec les rapaces. Si, après être passé par l'infirmier, ils sont tirés d'affaire, leur séjour est loin d'être terminé. Trois étapes les attendent encore avant qu'ils ne retrou-



Ce faucon émerillon, oiseau très rare en Paca, a été victime d'un tir dans les Bouches-du-Rhône. Il a été blessé à l'aile et a perdu un œil à cause d'un plomb. C'est l'un des dix oiseaux conduits en soins depuis le mois de septembre. FOTO: ANNE LAROCHE

Seulement voilà, malgré les dénégations d'Edmond Rolland, le président de la Fédération de chasse en Vaucluse (lire ci-dessous), elle ne peut s'empêcher de constater que les chiffres de rapaces victimes de tirs illégaux montent en flèche pendant la période de l'ouverture : "En moyenne, sur

une année, le taux d'animaux plombés se situe autour de 2 %. Pendant la période de chasse, il avoisine les 20 %".

Alors, chasseurs ou pas ? Pour

la jeune femme, même si elle

ne veut pas faire d'amalgame,

cela ne fait aucun doute : les il-

lures feraient bien partie de la

frange la moins responsable



Après être passés par une période de soins, puis de convalescence, les oiseaux blessés sont placés en volière de rééducation, comme c'est le cas ici, puis de réhabilitation.

venir leur environnement naturel, celle de la convalescence, où ils restent en cage ; celle de la rééducation, dans une petite volière ; celle, enfin, de la réhabilitation, dans une volière nettement plus grande. Autant dire que tout cela prend du temps, et coûte de l'argent, en nourriture et équipement.

Alors, si, comme ce vétérinaire de Per-

tuis qui met gratuitement de son temps et de son savoir-faire à disposition du centre de sauvegarde, vous êtes prêts à faire un geste, sachez qu'il vous accueillera toujours les bienvenus.

J.BN.

Pour toute information, LPO Paca 2 04 94 12 79 52 ou <http://pacaf.fr>

des chasseurs : "Nous nous sommes bien sûr rapprochés des fédérations pour évoquer la question avec leurs responsables, notamment pour qu'ils fassent des rappels à la loi ou débattent entre eux de la question. Mais nous sommes sûrement bien reçus".

Alors, elle essaie de comprendre. Pourquoi des chasseurs, qui se disent garants de l'équilibre des espèces, viennent à tirer sur des animaux rarissimes ? Selon elle, il n'y a qu'une explication : "Il semblerait que certains chasseurs sont persuadés qu'ils sont en concurrence avec des rapaces, de plus en plus nombreux, qui viennent leur subtiliser leur gibier. Mais alors, si c'est cela, pourquoi tirent-ils sur un balbuzard pêcheur qui, comme son nom l'indique, ne se nourrit que de poisson ?"

Un an de prison

Difficile en tout cas, compte tenu du nombre d'animaux protégés victimes de tirs, de ne pas reconnaître que, chasseurs ou pas, des individus peu recommandables nient siait à peu près n'importe quoi. L'occasion, pour la responsabilité du Centre de sauvegarde de la faune sauvage, qui signale sous la loi certaine sévérité face à ce type de délit : "Les contrevenants risquent jusqu'à un an de prison et 15 000 €". Mais il est extrêmement rare que ces braconniers se fassent prendre, rajoute-t-elle aussitôt la jeune femme. Et lorsque c'est le cas, les peines prononcées sont nettement en dessous des maximums".

Autant dire, dans ces conditions, qu'elle ne croit guère dévoir un jour cesser de soigner ces animaux transformés en cibles de stand de tir.

Jacques BOUDON

L'AVIS d'Edmond Rolland, Fédération chasse 84

"Ce ne sont pas des chasseurs qui font ça!"

Pour Edmond Rolland, le président de la Fédération de Chasse en Vaucluse, il n'y a pas de confusion possible : "Ceux qui tirent sur les rapaces ne sont pas des chasseurs. En tout cas, nous ne les reconnaissons pas comme tels".

Il n'empêche, le plomb qui a été retrouvé dans le corps des oiseaux existe bel et bien. Et les rapaces qui sont victimes de tirs illégaux ne sortent pas de l'imagination des protecteurs de la vie sauvage.

Alors, justement, Edmond Rolland avance une explication qui dédouane ses amis chasseurs. "Vous savez, certains rapaces protégés sont de plus en plus nombreux. Et ils s'en prennent aux volailles d'élevage. Je connais des éleveurs qui souffrent de cette situation mais qui, pour se protéger, ont tendu des filets au-dessus de leurs poulaillers. Maintenant, j'imagine facilement que d'autres personnes, à bout de nerfs face à des prédateurs qui les harcèlent, sortent des fusils et finissent par s'en servir".

"Je peux vous dire que je condamne fermement ce type d'attitudes. Mais ceux qui pratiqueraient des méthodes comme celles-ci ne sont pas



Pour le président Rolland, ces tirs ne sont pas le fait de chasseurs. FOTO: J. M.

des chasseurs ! Vous savez, il ne suffit pas de posséder un fusil de chasse pour être un chasseur".

"Nous avons une garderie nationale, des agents de développement et des garde-chasse de la fédération. Tous peuvent parfaitement participer à une veille de protection des espèces menacées. Maintenant, les chasseurs connaissent la liste des espèces protégées. Mais le dit et je le répète, ce ne sont pas des chasseurs qui sont à l'origine de ces tirs".

J.BN.